

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA**

**COMMUNE DE MOUTIERS**

**RÉUNION DU 2 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, **le deux septembre** à vingt heures 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 26/08/2014

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

**Etaient présents :** M. COLAS Yves, M. BERTIN Hervé, Mme HOCDE Marie-Thérèse, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. MOREAU Joseph, M. GUEROIS Laurent, Mme CHEDEMAIL Mathilde, M. DUGAS Patrice (arrivée à 21h20), M. CHEVRIER Sylvain, M. PRIOUR Nicolas, M. CHENEVIÈRE Lionel, Mme ESNAULT Valérie (arrivée à 20h50), Mme CORNÉE Anne-Sophie, M. DUTERTRE Lucien, M. BARRE Pierrick

**Absents :** Lucien DUTERTRE donne pouvoir à Lionel CHENEVIÈRE

**Secrétaire :** Anne-Sophie CORNÉE

**ORDRE DU JOUR**

Approbation de la séance du 22/07/2014

Trois points supplémentaires ont été rajoutés à l'ordre du jour (2-9-10)  
M.DUGAS Patrice n'a pas assisté aux points 1-2-3

**I – PIEGEUR BENEVOLE : indemnité et convention**

**II – DESIGNATION D'UN MEMBRE au SIBV Seiche**

**III – RAPPORT ANNUEL : Syndicat Intercommunal des Eaux de la forêt du Theil**

**IV – RAPPORT ANNUEL : Prix et qualité du service public du SMICTOM**

**V – VOIRIE :** Remise en état du chemin du Rocher de la Vallée

**VI – VOIRIE :** Remise en état du chemin de la Rousselière

**VII – SECURITÉ :** Nomination référent sécurité routière

**VIII – RYTHMES SCOLAIRES :** Convention entre la commune et l'association Pêle Mêle

**IX – RYTHMES SCOLAIRES :** Subvention du Conseil Général

**X - MATERIEL SERVICE TECHNIQUE :** Acquisition d'un aspirateur à feuilles

Informations diverses

**Objet n°1 – PIEGEUR BENEVOLE : indemnité et convention**

Le Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Seiche et la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine) souhaitent encourager et renforcer la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins, rats musqués) sur chaque commune du bassin versant.

Pour se faire, il s'agit de mener :

- **une campagne de lutte intensive**, pilotée par la FDGDON, **d'avril à septembre** de l'amont à l'aval du bassin versant de la Seiche (mise à disposition de 150 cages) ;
- **de verser une indemnisation annuelle pour les piégeurs bénévoles**, via une convention.

En effet, partant du constat où l'indemnisation des piégeurs de rongeurs aquatiques nuisibles n'est **ni systématique ni connue d'une manière globale**, il y a un risque de désengagement progressif des équipes de bénévoles qui en œuvrant pour une cause d'intérêt général doivent engager des frais personnels (carburant notamment). De plus, l'intensité de la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles **n'est pas homogène** entre les communes du bassin versant de la Seiche.

En partenariat avec la FDGDON, le Syndicat de la Seiche souhaite mettre en place un système pérenne de prise en charge des frais des piégeurs bénévoles à travers **une convention pluriannuelle entre le Syndicat de la Seiche – les communes adhérentes et la FDGDON**.

La FDGDON propose **pour chaque commune un budget annuel** à destination des piégeurs en fonction des sommes réellement versées en phase intensive et du contexte local (nombre de piégeurs, niveau d'infestation, intensité du piégeage...). Cette somme sera affinée au fur et à mesure des années de piégeage. Elle est basée sur une estimation des frais de déplacement du piégeur et non sur la quantité de nuisibles tués.

**Le Syndicat de la Seiche effectue l'appel à cotisation en juin de l'année concernée** et s'engage à les reverser à la FDGDON en octobre sur présentation des résultats de piégeage sur l'année écoulée, laquelle procède ensuite à l'indemnisation des piégeurs.

Pour l'année 2014, le Syndicat de la Seiche effectuera l'appel à cotisation début octobre, les communes s'engagent à régler la cotisation au plus vite.

Dans le cas où la remise des résultats annuels de piégeage n'aura pas été effectuée par une équipe à la fin de l'année civile, la somme allouée par la commune **concernée sera reversée à la municipalité ou reportée sur l'année suivante** pour laquelle il ne sera pas fait d'appel de versement.

La FDGDON s'engage à **vérifier la réalité des actions entreprises** par les piégeurs bénévoles et à signaler tout dysfonctionnement au Syndicat de la Seiche.

**Une synthèse de la campagne de lutte sera réalisée par la FDGDON**. Elle sera fournie au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche et aux communes adhérentes lors d'un comité syndical.

Cette démarche a l'avantage de redynamiser le réseau de piégeage et d'harmoniser les pratiques et le suivi des piégeages à l'échelle cohérente du bassin versant.

#### **Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE les modalités techniques et financières de la convention telle que présentée.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention telle qu'elle demeurera annexée à la présente délibération.**
- **AUTORISE le Président à recouvrir la participation des communes et à la verser à la FDGDON 250 € (à noter que la FDGDON reversera ensuite l'intégralité des participations aux piégeurs sur présentation d'un bilan)**

#### **Objet n°2- DESIGNATION D'UN MEMBRE au SIBV Seiche**

Monsieur Le Maire informe qu'il est proposé de désigner un élu référent auprès du SIBV Seiche, afin de faire le lien entre les piégeurs déclarés de la commune, la FEVILDEC, et le syndicat.

**Le Conseil Municipal a désigné comme membre, à l'unanimité, Monsieur Pierrick BARRÉ.**

#### **Objet n°3 - RAPPORT ANNUEL : Syndicat Intercommunal des Eaux de la forêt du Theil**

Monsieur Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la forêt du Theil.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
EMET un avis favorable sur le rapport d'activité 2013 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la forêt du Theil.**

## **Objet n°4- RAPPORT ANNUEL 2013 : Prix et qualité du service public du SMICTOM**

Monsieur Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public du traitement des ordures ménagères organisé par le SMICTOM.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
EMET un avis favorable sur le rapport d'activité 2013 du SMICTOM.**

## **Objet n°5 – VOIRIE : Remise en état du chemin du Rocher de la Vallée**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin du Rocher de la Vallée, qui est communal, situé proche du lieu-dit « La Robannerie », entre les parcelles E 128-129-130 et E 120-125-126 est en mauvais état. Ce chemin est emprunté par essentiellement deux utilisateurs, demandeurs d'une remise en état de celui-ci. Un estimatif des travaux à envisager s'élève à environ 2000 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention),  
ACCEPTE la remise en état du chemin du Rocher de la Vallée avec une participation des deux utilisateurs (transport + fournitures de pierres)**

## **Objet n°6 – VOIRIE : Remise en état du chemin de la Rousselière**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin de la Rousselière, situé entre la parcelle C 865 et C 478, qui est communal, est en mauvais état. Ce chemin est emprunté par essentiellement un utilisateur, demandeur d'une remise en état de celui-ci. Un estimatif des travaux à envisager s'élève à environ 300 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
ACCEPTE la remise en état du chemin de la Rousselière avec une participation de l'utilisateur (transport)**

## **Objet n°7 – SECURITÉ : Nomination référent sécurité routière**

La lutte contre l'insécurité routière constitue un des axes prioritaires de la politique de l'Etat. En Ille-et-Vilaine, pour atteindre cet objectif de réduction de l'accidentalité, six enjeux ont été définis dans le Document Général d'Orientations (DGO) de la sécurité routière :

- Alcool, stupéfiants et médicaments
- Vitesse et environnement
- Jeunes
- Deux-roues motorisés
- Employés et salariés : missions et trajets professionnels
- Usagers vulnérables (piétons et cyclistes) et seniors

Il est proposé de désigner un élu référent sécurité routière. Grâce à son positionnement transversal au sein du Conseil Municipal, l'élu référent sécurité routière :

- Constitue le correspondant privilégié des services de l'Etat et des acteurs locaux
- Diffuse les informations relatives à la sécurité routière,
- Contribue à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la commune ou l'intercommunalité (PLU, ZAC, renouvellement urbain...),
- Pilote ou participe aux actions de prévention menées sur le territoire de la commune,
- Participe à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale.

Des réunions régulières d'information et de partages d'expériences seront organisées par la coordination sécurité routière de la direction départementale

**Le Conseil Municipal a désigné comme membre, à l'unanimité, Monsieur Lucien DUTERTRE.**

## **Objet n°8 – RHYTHMES SCOLAIRES : Convention entre la commune et l'association Pêlé Mêle sports et loisirs**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention entre l'association Pêlé Mêle sports et loisirs de la Guerche, et la commune de Moutiers. En effet, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, l'OSPG ayant la charge de l'organisation et la gestion des TAP : un besoin de personnel est nécessaire. Mme Evelyne BERTIN, déjà agent titulaire de la commune, sera mise à disposition à titre gracieux auprès de l'association Pêlé Mêle sports et loisirs à raison de 4h par semaine. Monsieur Le Maire fait lecture de la convention proposée entre l'association Pêlé Mêle sports et loisirs et la commune de Moutiers.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
APPROUVE la convention de délégation de gestion des Temps d'Activités  
Périscolaires pour l'année scolaire 2014-2015  
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de délégation**

## **Objet n°9 – RYTHMES SCOLAIRES : subvention du Conseil Général**

Ayant mis en œuvre la réforme des rythmes éducatifs telle qu'elle a été instaurée par le décret du 24 janvier 2013, pour la rentrée 2014-2015, le Conseil Général peut accorder une aide de 50 € par élève. Une demande devra être adressée, accompagnée de ladite délibération avant le 15/10/2014 au Conseil Général.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
DECIDE de solliciter le Conseil Général pour bénéficier de l'aide de 50 € par élève.  
AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches s'y afférent.**

## **Objet n°10 – MATERIEL SERVICE TECHNIQUE : Acquisition d'un aspirateur à feuilles**

Monsieur le Maire :

- ☞ informe qu'il est nécessaire au service technique, d'acquérir un aspirateur à feuilles et ses accessoires,
- ☞ présente les devis s'y afférent :
  - ↳ Société Rennes Motoculture : 1597.21 € HT, soit 1916.66 € TTC (occasion)
  - ↳ SARL Domalain Services : 4160 € HT, soit 4992 € TTC (neuf)

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
DECIDE d'acheter un aspirateur à feuilles avec l'entreprise Rennes Motoculture au  
prix de 1597.21 € HT, soit 1916.66 € TTC**

### **Informations diverses**

- Réunion avec le cabinet Paysages de l'Ouest pour l'avancement du dossier de contrat d'objectif : le jeudi 11 septembre à 14h00
- Demande autorisation portail chemin communal situé entre la parcelle E 174 et E 171
- Prévoir réunion pour bulletin municipal

**Levée de la séance : 23h30**

Prochain conseil : 07/10/14

Le Maire,  
Yves COLAS

BERTIN Hervé

HOCDE Marie-Thérèse

CHEVRIER Maryvonne

MOREAU Joseph

BARRE Pierrick

CHEDEMAIL Mathilde

CHENEVIÈRE Lionel

CHEVRIER Sylvain

CORNEE Anne-Sophie  
Secrétaire

DUGAS Patrice

DUTERTRE Lucien  
Excusé

ESNAULT Valérie

GUEROIS Laurent

PRIOUR Nicolas